AIL IMMOBILIER

Société par actions simplifiée

Au capital de 7 622,45 euros

Siège social : 2 rue Charles de Gaulle - 95270 LUZARCHES

422 869 933 R.C.S. PONTOISE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Luzarches,
Le 21 septembre 2026 à 13h00

Les associés de la société A.I.L. IMMOBILIER se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Frédéric LOUBAT, titulaire de 100 actions.

- La SAS AFIMMO, titulaire de 400 actions, représentée par son représentant légal.

Les actionnaires présents ou représentés possèdent la totalité des actions composant le capital social.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Arnaud MERY, Président de la société.

Le Président rappelle que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

• Cessation des fonctions de Monsieur Arnaud MERY en qualité de Président ;

• Nomination de la société JBM TRANSACTION en qualité de Président ;

• Suppression de l'article 35 des statuts relatif à la désignation des premiers président et directeur général;

• Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Une discussion sans débat s'engage entre les actionnaires.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de mettre fin, à compter de ce jour, aux fonctions de Monsieur Arnaud MERY en qualité de Président de la Société.

Monsieur Arnaud MERY demeure responsable des actes de gestion qu'il a personnellement accomplis jusqu'à la cessation de ses fonctions le 21 septembre 2026.

Cette résolution est adoptée.

JM, AM

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de Président de la Société, pour une durée indéterminée :

La société JBM TRANSACTION, société par actions simplifiée au capital de 12 000 euros, immatriculée au RCS de Pontoise sous le numéro 509 934 600, dont le siège social est situé 9 rue du Cygne, 95270 Luzarches, représentée par son président Monsieur MERY Jacques.

La société JBM TRANSACTION, représentée par son président Monsieur MERY Jacques, déclare accepter les fonctions de Président et satisfaire aux conditions légales et statutaires requises pour leur exercice.

La société JBM TRANSACTION, nouveau Président, prend ses fonctions à compter du 21 septembre 2026 et ne saurait, du seul fait de sa nomination, être tenue responsable des actes de gestion accomplis antérieurement à cette date par Monsieur Arnaud MERY.

Cette résolution est adoptée.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de supprimer intégralement l'article 35 des statuts, intitulé « Désignation des premiers président et directeur général », qui mentionne la désignation initiale de Monsieur Arnaud MERY. Cette disposition historique n'a plus vocation à figurer dans les statuts mis à jour, la nomination du nouveau Président résultant de la deuxième résolution de la présente assemblée.

Les autres dispositions statutaires demeurent inchangées, notamment l'article 16 relatif à la présidence de la Société.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt.

Cette résolution est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Arnaud MERY
Président de séance
Signature :

Signé par Arnaud MERY
Le 13 oct. 2026

Signed with Universign doc_ywd0 tx_aP6wKnDlQoqb

JBM TRANSACTION
Représentée par son Président
Monsieur MERY Jacques
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »
Signature :

Signé par Jacques MERY
Le 13 oct. 2026

Signed with Universign doc_ywd0 tx_aP6wKnDlQoqb

JM, AM